



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08/12/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 37 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : PLUi N° 2021-148
--	--

Présents (32) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, HELARY Yann, AIZIER Philippe, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian.

Présents visio (5) : PICHON Evelyne, DUBARRY Jean-Bertrand, LLOP Frédéric, CARTAN Olivier, LEGOFF Stéphanie

Présents non votant : FOUGA Sabine, SERMET André.

Excusés (4) : BALAGNA Patrice, ACCHINI Nicole, BOURREC Christophe, ANGLADE Jean-Louis,

Absents (11) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, ARMANET Henri, MUR François, SOLANA Michel, CLIMENT Emmanuel, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (10) :

- VIDAILLET Jocelyne à CARRERE Philippe
- DESCOUENS Bernard à BERTRANUC Evelyne
- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe
- BRUN Didier à PAUCIS Jean
- JARENO Sandra à HELARY Yann
- DARAN René à AIZIER Philippe
- NARS Aline à MIR André
- FOURTINE Didier à SALAT Jacques
- ISOART Jean-Michel à RICARD Louis

Michel CHAZOTTES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Les élus communautaires indiquent :

-La Communauté de communes Aure Louron (CCAL) est un territoire de montagne des Hautes-Pyrénées, d'une superficie de 69 830 ha, qui compte 46 communes, pour un total de 6 918 habitants en 2018 selon l'INSEE ;

-Dans le cadre de l'application de la Loi NoTRE elle est le fruit d'un regroupement au 1^{er} janvier 2017 de 5 Communautés de communes (Aure, Aure 2008, Haute-Vallée d'Aure, Vallée du Louron, Véziaux d'Aure) dont 4 avaient prescrit un PLUi ;

-Elles étaient regroupées au sein du Syndicat Mixte des Vallées d'Aure et du Louron (SMVAL) porteur d'un SCoT prescrit par délibération le 9 janvier 2014, celui-ci a par la suite évolué vers un PLUi valant SCoT ;

- Le PLUi valant SCOT en cours d'élaboration est soumis à l'objectif de réduction de la consommation des terres naturelles et agricoles défini par la loi ALUR puis renforcé par la loi Climat & résilience ;

- La prise en compte de la période de référence établie par la loi, égale aux 10 années qui précèdent l'établissement d'un nouveau document d'urbanisme, favorise les collectivités urbaines qui ont connu une consommation foncière importante sur cette période. Elles ont automatiquement accès à un potentiel de développement futur beaucoup plus conséquent qu'un territoire rural qui aurait peu consommé ;

-La consommation sur les 10 années écoulées pour Aure Louron s'élève à 81 ha. La minoration de la consommation imposée par la Loi ALUR réduirait considérablement la capacité de notre territoire à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités. En particulier, les conditions d'accès à la propriété pour les jeunes actifs s'aggravaient.

Les déséquilibres déjà existants entre les métropoles et les territoires ruraux, en particulier montagnards, ne feraient que s'amplifier.

Les élus communautaires rappellent le contexte du territoire Aure Louron :

- Le territoire (69 830 ha) est couvert par des zonages réglementaires de protection de l'environnement instaurés à l'initiative des élus ou avec leur accord. Le tableau ci-dessous montre la réalité de protection en terme de surfaces et de pourcentage, pouvant aller jusqu'à 98,36% dans le cas de la ZNIEFF2.

Zonage réglementaire	Surface (ha)	% du territoire concerné
UNESCO Patrimoine mondial - Site Pyrénées-Mont Perdu	1 305,61	1,87
NATURA 2000 - Sites d'importance communautaire	22 845,00	32,72
Znieff1	60 082,85	86,04
Znieff2	68 683,39	98,36
Arrêté préfectoral de protection de biotope	17,75	0,03
Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle	2 282,75	3,27
Réserves Naturelles Régionales (Aulon & massif du Montious)	1 976,00	2,83
Parc National des Pyrénées (zone cœur)	3 049,89	4,37
Parc National des Pyrénées (aire d'adhésion)	29 416,01	42,13

- La surface urbanisée actuelle du territoire est de 741 ha, soit 10,6% de la surface du territoire ;
- Les projets d'urbanisation future se situent en partie sur des terrains pentus et non mécanisables ne présentant pas d'intérêt agricole ;

- Les PPRN communaux en cours d'élaboration, susceptibles de réduire le potentiel constructible ne sont pas tous connus à ce jour et en conséquence ne peuvent être pris en compte dans le projet de PLUi valant SCoT ;
- Le territoire s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire autour du concept d'économie symbiotique basé sur la régénération des ressources naturelles et le respect de l'environnement ;

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**, les membres du conseil communautaire présents ou représentés :

- Souhaitent accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités ;
- Souhaitent pouvoir continuer à agir par l'innovation économique, sociale et environnementale (projet de vallée symbiotique) ;
- Demandent que l'effort de baisse de l'artificialisation des sols obligé par le législateur soit mieux réparti entre les territoires métropolitains / ruraux et montagnards ;
- Demandent l'adaptation des lois afin de permettre au territoire montagnard d'Aure Louron de continuer à se développer en préservant son environnement naturel exceptionnel et en favorisant son adaptation au changement climatique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU